

MAIRIE DE



Département du VAL D'OISE

Canton de CERGY-NORD

Arrondissement de PONTOISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11/09/2018 Date d'affichage : 11/09/2018

L'an deux-mille dix-huit, le 20 septembre à vingt heures trente minutes s'est réuni à la salle de conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur THOMASSIN Thierry, Maire.

Etaient présents : Mr VANDAMME Joël, LEVOIRIER Yves, MILLET Christian, et Mmes GAUDINOT Christiane, HELVIG Fabienne, LAMOTTE Ophélie,

Etaient Absents : Mr RODHAIN Jean-Claude,

A été désigné comme secrétaire de séance : Mr VANDAMME Joël

Nombre de conseillers : 8

- En exercice : 8
- Présents : 7
- Votants : 7



APPROBATION DU PERIMÈTRE DELIMITÉ DES ABORDS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme.

VU les délibérations du conseil Municipal, en date du :

- 16 juin 1992 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols,
- 19 novembre 2014 ayant prescrit la révision du plu

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu lors du conseil municipal du 19 juin 2017,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2018 tirant le bilan de concertation et arrêtant le projet du PLU

Vu la délibération du conseil municipal n° 2018/01-03 du 22 janvier 2018 décidant la création du Périmètre de protection des monuments historiques autour de l'église Saint-Pierre et de la croix en pierre du 14^{ème} siècle conformément à la proposition de Monsieur l'adjoint au Chef de l'unité départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise.

Vu l'arrêté municipal en date du 22 janvier 2018 soumettant le projet du PDA à enquête publique ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 mai 2018 au 22 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puisseux-Pontoise approuvé par délibération n° 2018/09-35 de ce jour.

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré,